

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.
Mme Marie-Françoise BONNY est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.
Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2018, l'ordre du jour est examiné.

Subventions exceptionnelles :

Le Conseil Municipal à l'unanimité a accordé une subvention exceptionnelle de 600 € à l'OMS et une de 1 000 € à Radio Arverne.

Bilan Dotation de Solidarité Urbaine 2016 et 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a pris acte des deux rapports annuels d'emploi qui font ressortir des dépenses à hauteur de 479 146 € en 2016 et 510 127 € en 2017.

Admission en non-valeur :

Le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté l'admission en non-valeur de titres pour un montant de 807.17 € et des créances éteintes pour 217.90 €.

Indemnités percepteur :

Le Conseil Municipal par 32 voix pour et 1 abstention a décidé de demander le concours du comptable de la collectivité pour assurer les prestations de conseil et assistance. Une indemnité de conseil à un taux de 30 % lui sera versée.

Concession d'affichage :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signer une concession d'affichage avec la société Action Comm pour un panneau de 12 m² implanté sur la parcelle cadastrée BH 7.

Tarif service culturel 2018-2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a adopté les tarifs suivants :

Date	Spectacle	Tarifs plein	Tarifs réduits*	Gratuité
Reporté au 13 janvier	Ad Libeatum	10 €	7 €	(- de 6 ans)
26 janvier	Yuma + Alema (1 ^{ère} partie)	12€	8€	(- de 12 ans)
26 janvier	Festival L'oreille du monde – Pass / hors abonnement	10€ le concert dès 2 achetés		
Février /mars	Séances scolaires/ ex : Froid lapin et chaud canard / Tours de mains / Je me réveille		3 €	
10 mars	Je me réveille	5 € tarif unique		(- de 6 ans)
29 mars	Anne Roumanoff / hors abonnement	35 €	32€	(- de 12 ans)
Saison 2018-2019	Atelier / Masterclass (hors scolaires)	Tarif unique : 15 € à 30 € par personne		

Garanties d'emprunts :

Dans le cadre des mesures de compensations liées aux dispositions de la loi de finances 2018 et notamment la réduction de loyer de solidarité, les bailleurs sociaux ont dû renégocier leurs prêts et rallonger leur durée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité a donc validé ces nouvelles conditions de garanties avec :

BAILLEUR	NOMBRE D'EMPRUNTS GARANTIS	MONTANTS RESIDUELS
SCIC Habitat et Auvergne Bourbonnais	2	1 831 568.50 €
OPHIS	4	4 814 933.00 €
DOM'AULIN	1	594 551.17 €
AUVERGNE HABITAT	1	1 624 000.00 €

Avancement de grade :

Suite à l'avis favorable de la CAP, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé les modifications du tableau des effectifs suivantes :

CREATION	SUPPRESSION
1 poste d'attaché hors classe	1 poste d'attaché principal
1 poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 poste de technicien
1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
5 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5 postes d'adjoint technique
2 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2 postes d'adjoint administratif
1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1 poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe

Augmentation de temps de travail :

Afin d'améliorer la qualité d'entretien de certains bâtiments municipaux, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de porter le temps de travail d'un agent de 20 h à 22 h hebdomadaire.

Création de poste :

Suite à une réorganisation du service communication et pour permettre d'assurer des missions administratives et logistiques à l'OMS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la création d'un emploi dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mission Locale.

Dénomination de voies :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il a été décidé, à l'unanimité, la dénomination du « Chemin de Donna Vignat » et les « Bas Charmets ».

Rachat de terrains à l'EPF SMAF :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de demander à l'EPF SMAF la rétrocession de 28 parcelles qu'il avait en portefeuille pour une superficie totale de 123 575 m². Le montant résiduel dû par la Commune est de 11 673 €.

Rapports annuels :

Les membres du conseil municipal ont eu communication du rapport d'activité de Clermont Auvergne Métropole, des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et celui de l'élimination des déchets.

Demande de subventions :

Dans le cadre d'un projet interservices concernant l'enfance et la jeunesse, le Conseil Municipal, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour un montant attendu de 3 854 €.

Demande de subventions : dans le cadre du projet de rénovation des tours médiévales et mise en valeur des remparts, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du conseil régional pour un montant attendu de 35 062 €.